

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Daniel SAMEDI

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2024

La nombre de conseillers en exercice : 14 Présents :12

Etaient présents : MM. SAMEDI, BODIN, Mme FONTENAY, JUMELIN, GABOUT, PELLEROT, ZALIVADNI, Mmes BRUNET, LEDOUX, BRIAND, DE BOUILLÉ, RIMBAULT.

Absent excusé : M. JUSSEAUME.

Absente : Mme MARTIN

Votant : 12

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h00.

MME LEDOUX a été désignée en qualité de secrétaire.

Adoption du PV du 12 MARS 2024

Le Maire,

Après avoir demandé aux Conseillers Municipaux s'ils avaient des observations à formuler sur le procès-verbal du 12 mars 2024

Le procès-verbal du 12 mars 2024 a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du 9 avril 2024

- Budget primitif 2024
- Vote des taux
- Budget primitif lotissement « Les varennas 2 »
- Attribution subventions
- Devis alarme
- Devis déco Noël
- Devis surpresseur
- Devis remorque
- Maître d'œuvre lotissement « les Varennas 2 »
- Questions diverses

DELIBERATIONS

1/09042024 : Vote du Budget primitif 2024

Conformément aux articles L.1612-1, L.1612-2 et L.1612-4 du Code Général des collectivités territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril de l'exercice budgétaire.

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 27 mars 2024.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le contenu du budget en résumant les orientations générales du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le budget primitif communal 2024.

	DEPENSES		RECETTES
FONCTIONNEMENT	864 979.03€	FONCTIONNEMENT	864 979.03€
INVESTISSEMENT	449 559.91€	INVESTISSEMENT	449 559.91€

2/09042024 : Vote des taux d'imposition

Monsieur le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus à la suite de la réforme de la fiscalité directe locale.

Depuis 2023, le taux de la taxe d'habitation, peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636B sexies du CGI. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principal et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il est proposé suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de reconduire les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 :
TFB : 27.70%
TFNB : 34.68%
TH : 8.84%
- **CHARGE** monsieur le Maire :
De notifier cette décision aux services préfectoraux

3/09042024 Vote Budget primitif lotissement « Les Varennes 2 »

Vu la délibération approuvant la création d'un budget annexe qui regroupera les écritures comptables du lotissement « Les Varennes 2 ».

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses article L1612-1 ; L.1612-2 et 1612-4, le budget doit être voté avant le 15 avril de l'exercice budgétaire.

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 27 mars 2024.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le contenu du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le budget primitif lotissement « les Varennes 2 ».

	DEPENSES		RECETTES
FONCTIONNEMENT	192 761.85€	FONCTIONNEMENT	192 761.85€
INVESTISSEMENT	192 756.85€	INVESTISSEMENT	192 756.85€

4/09042024 : Attribution subventions

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions accordées aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les subvention 2024, comme suit :

Association	Montant subvention
Association Parents d'Elèves	500€
Club de l'Amitié	400€
USEP Ecole Villiers	900€
USEP Ecole Villiers (transports)	900€
Foyer rural	200€
AFLVAB	700€
AFLVAB (course)	200€
AFLVAB (animation Pentecôte)	780€
AFLVAB (animation 14 juillet)	400€
SPA Luynes	50€
Tourisme Vert	240€
ADMR	250€
APE Collège	100€
Comité lutte contre le cancer	100€
Ass. Bibliothèque Castellevalérie	50€
Amicale des pompiers Château la Vallière	200€

Monsieur SAMEDI maire ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote, pour l'attribution de la subvention suivante :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Renouvelle son accord pour la rénovation en leds du parc de luminaires d'éclairage public dans certaines rues de la commune pour un montant de 69 408.50€ H.T.
- Sollicite une aide financière de l'Etat au titre du fond Vert pour un montant de 13 881.70€ soit 20% du montant H.T.
- Précise que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2024
- Autorise Monsieur le Maire à signer, tous les documents utiles pour mener à bien cette affaire.

11/12032024 :Maitre d'œuvre lotissement « les Varennes 2 »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de résultat de la consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lotissement « Les varennes 2 ».

Deux cabinets ont répondu.

LIGNE DAU pour un montant de 22 675€ H.T.

ECR ENVIRONNEMENT pour un montant de 14 830€ HT

Après analyse des offres la notation est la suivante :

LIGNE DAU : 77.62 points

ECR ENVIRONNEMENT : 90, 00 points

Agence ECR ENVIRONNEMENT a été retenue pour la mission de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 14 830€ H.T..

QUESTION DIVERSES

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal, sur :

- Le programme des festivités de la Pentecôte suite à la réunion de la commission des fêtes
- L'étude du projet d'aménagement du bourg, vu avec l'ADAC
- La démolition par Val Touraine Habitat de deux logements collectifs : 27 et 29 rue Jean Moulin
- La fermeture prochaine de la cimenterie CALCIA, et des différents entretiens avec le directeur du site et les décideurs locaux (CCTOVAL, Département et Région)
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire
Daniel SAMEDI

Le secrétaire de séance
LEDOUX Chantal

Amicale Sportive de Villiers au Bouin	1 200€
---------------------------------------	--------

6/09042024 : Devis alarme

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis d'alarmes pour les bâtiments de la commune suite aux infractions commises aux bâtiments du stade municipal.

	FROGER	TOURAINELALARME
MAIRIE	1 405.00€ H.T. 1 686.00€ TTC	1 632.20€ H.T. 1 958.64€ TTC
ATELIER	1 440.00€ H.T. 1 726.00€ TTC	1 738.00€ H.T. 2 085.60€ TTC
VESTIAIRE FOOT	2 135.00€ H.T. 2 562.00€ TTC	2 361.80€ H.T. 2 834.16€ TTC
TOTAL	4 980.00€ H.T. 5 976.00€ TTC	5 732.00€ H.T. 6 878.40€ TTC
	Différence 752€ H.T. 902.40€ TTC	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de M. FROGER pour un montant total de 4 980.00€ H.T.

7/09042024 : devis déco Noël

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un devis de projecteur GOBOS établi par Lumifête pour un montant de 1 716.68€ TTC pour l'illumination de l'église pendant les fêtes de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition d'un projecteur.

8/09042024 : Surpresseur

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir un surpresseur afin d'arroser les massifs de la salle des fêtes avec l'eau de la cuve récupératrice d'eau de gouttière.

Le Conseil Municipal demande plus d'information sur la puissance nécessaire au surpresseur.

9/09042024: Devis remorque

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour l'acquisition d'une remorque de rampes.

	REMORQUE	RAMPES
ESPACE EMERAUDE	1 989.16€ H.T.	
JOLIVET	1 790.67€ H.T.	432.50€ H.T.
BROSSAY	1 832.50€ H.T.	632.50€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de JOLIVET pour un montant total de 2 223.70€ H.T.

10/09042024 : Rénovation éclairage public – Fonds vert

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du 21 décembre 2023, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux de rénovation du réseau d'éclairage public pour un montant de 69 408.50€ H.T.. et de solliciter une subvention au titre des Fonds Verts de 40%.

Le Fonds Vert n'est subventionné qu'à hauteur de 20% pour l'éclairage public, la délibération doit donc être modifiée.